

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 25 août 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 79 / 2022

Objet de l'autorisation : Rénovation (isolation thermique & étanchéité) de la toiture ainsi que la pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Claude Hansen  
7, rue de Dahlem  
L-4997 Schouweiler

Localisation de la construction : 7, rue de Dahlem  
L-4997 Schouweiler  
Num.cad. 261 / 3473  
Sect. D de Schouweiler  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI - ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**